

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice: 20

- membres présents : 17 - suffrages exprimés : 17

- pour : 17

DÉLIBÉRATION n° B2020/050

L'an deux mille vingt et le quinze mai à 14 heures, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par visio-conférence sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

Présents: Bernard PLANO, Henri FORGUES, François DABEZIES, Alain PAISER, Fabienne ROYO, Monique MARTIN, Alain DUCASSE, Joël DEVAUD, Laurent LAGES, Michel SICARD, Bruno FOURCADE, Joëlle ABADIE, Jean-Paul COMPAGNET, Catherine CORREGE, Elisabeth DUCUING, Suzanne SIMOÏS, Jean-Pierre CABOS

Absents et excusés : Jean-Claude CLARENS, Nathalie SALCUNI, Roger LACOME

Objet : information et travail collaboratif des conseillers municipaux et communautaires

La loi engagement et proximité a dans son article 8 renforcé le devoir d'information des communautés de communes, notamment à l'adresse des conseillers municipaux des communes membres.

L'ensemble des conseillers municipaux (pas seulement ceux qui sont aussi conseillers communautaires) doivent être destinataires d'informations plus nombreuses de la part de la communauté de communes dont est membre leur commune. Ils doivent être destinataires d'une copie de la convocation adressée aux conseillers communautaires avant chaque réunion, de la note explicative de synthèse, des rapports, des compte rendu de réunions ... Cela représente plus de 700 envois dématérialisés pour la CCPL pour chaque réunion.

Il est donc proposé de souscrire une solution de gestion dématérialisée sécurisée, et plusieurs prestataires ont été consultés, avec des prestations et prix très différents.

Il est proposé de retenir la proposition de la SCOP Libriciel qui équipe beaucoup de collectivités, propose des solutions adaptées aux collectivités locales, sécurisées, et à un prix inférieur à tous les autres prestataires.

Deux modules sont proposés :

I délibre qui est un porte-documents pour les élus, avec la possibilité de récupérer les convocations, les projets de délibération, de mettre des annotations sur les documents, de travailler en commission etc. Le coût d'hébergement et de maintenance annuel de 1860 € TTC. La première année il faut prévoir en plus un coût de mise en service de 360 € TTC + 1/2 journée de formation à 360 € TTC soit 2580 € TTC la première année puis 1860 € TTC les années suivantes.

Com'élus qui est un outil spécifiquement développé pour répondre à la nouvelle réglementation de décembre dernier. L'outil va permettre de gérer des listes de diffusion par mail pour mettre à disposition des élus les convocations, et autres documents, en intégrant dans le mail un lien éphémère pour télécharger les pièces en question. Il y a un horodatage et une traçabilité dans la plate-forme. Mise en service : $360 \notin TTC + formation : 360 \notin TTC + coût exploitation annuel : 900 \notin$

Après en avoir délibéré, le Bureau décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- De souscrire les solutions I delibre et com élus proposées par la SCOP Libriciel, aux conditions tarifaires exposées par Monsieur le Président et pour une durée d'une année reconductible,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les devis, et de le charger d'en informer les conseillers communautaires

Pour copie conforme,

Le Président Bernard PLANO

Affichée le 19 JUIN 2020



Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture 065-200070787-20200619-2020-050B-DE Date de télétransmission : 19/06/2020 Date de réception préfecture : 19/06/2020